

REUNION DU 19 DECEMBRE 2014

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DU MATERIEL APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2015

LOCATION DE LA SALLE	
Objet de la location	Tarif
<i>Loto, concours de belote, concours de tarot, séance récréative</i>	
Association de la commune	56 €
Association hors commune	68 €
<i>Bal, banquet, repas</i>	
Association de la commune	68 €
Habitant de la commune	130 €
Association ou habitant hors commune	180 €
<i>Réunion, vin d'honneur</i>	
Association de la commune	17 €
Habitant de la commune	55 €
Association ou habitant hors commune	95 €
<i>Mariage ou location sur 2 jours (du vendredi 14h au lundi 8h)</i>	
Habitant de la commune	218 €
Association ou habitant hors commune	270 €
LOCATION DU MATERIEL	
Table pour habitant de la commune	1,25 €
Table pour habitant hors commune	1,30
Chaise pour habitant de la commune	0,25 €
Chaise pour habitant hors commune	0,30
sonorisation (par soirée)	10 €
sonorisation pour association de la commune	gratuit

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE « SEMAILLES AU VENT » APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2015

Objet de la location	Tarif
Réunion association de la commune	gratuit
Réunion association hors commune	40 €
Réunion habitant de la commune	30 €
Repas froid, séance récréative, habitant ou association de la commune (1journée)	55 €
Repas froid, séance récréative, habitant ou association hors commune (1journée)	80 €

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE ET CASES DE COLUMBARIUM AU 1^{ER} JANVIER 2015

- Concession perpétuelle, le m²..... : 315€
- Concession cinquantenaire, le m²..... : 116€
- Concession trentenaire, le m²..... : 60€

- Concession temporaire (15ans) le m²..... : 30€
- Case de columbarium pour une durée de 30 ans..... : 484€

TARIFS DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2015

- Repas enfant..... : 2.95€
- Repas adulte..... : 4.70€

TAXE D'ASSAINISSEMENT POUR 2015

- redevance fixe annuelle : 78 HT (cette redevance sera payable semestriellement).
- redevance par m³ d'eau consommée : 0.73€HT

TARIFS 2015 DE LA GARDERIE ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

- les plages horaires payantes pour la garderie, correspondant à 1 unité sont déterminées comme suit :
 matin : 7h15 à 7h30, 7h30 à 8h00, 8h00 à 8h30 et 8h30 à 9h00
 soir : 16h45 à 17h15, 17h15 à 17h45 et 17h45 à 18h15
- chaque unité sera facturée : 0.57 €
- pour les enfants utilisant le transport scolaire, la garderie est gratuite à compter de leur arrivée le matin et avant leur départ le soir.
- Cotisation trimestrielle par famille dont le ou les enfants sont inscrits à la garderie et/ou aux activités périscolaires : 7€ pour 1 enfant et 10€ pour 2 enfants ou plus.

MAISON MEDICALE : REPARTITION DES CHARGES 2015 SUR LA BASE DE 2014

	total charges 2014 HT	11 mois en 2015 et régularisation en décembre	3 trimestres en 2015 et régularisation en décembre
GUILLARD Claire (Kiné)	1105.15	92.09	
Cabinet d'infirmières	359.68	29.97	
Mme LELONG-HEBRAS (médecin)	131.76		32.94
Mme NAILANI Marion (médecin)	131.76		32.94

INSERTION DES RESEAUX DANS LE CENTRE BOURG 1ERE TRANCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques (Place de l'Europe, Rue du Marché Couvert, rue de l'Ancien Champ de Foire et Rue des Violettes) a été inscrit sur le programme FACE.C.

L'exécution de ces travaux qui doit débiter au 1er trimestre 2015 entraîne une modification de l'éclairage public pour une meilleure intégration dans l'environnement.

Le devis établi par SOREGIES, pour la modification de l'éclairage public s'élève à 62797.07€HT et le devis établi par la Sté ANCELIN pour la dissimulation du réseau téléphonique s'élève à 39545.70€ HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le devis de SOREGIES concernant l'éclairage public d'un montant de 62797.07€HT
- sollicite une participation du SIEEDV égale à 20% du montant des travaux HT, soit 12559.32€
- sollicite auprès du Conseil Général une subvention dans le cadre du PAD (intégration des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public), sur la base des devis concernant la dissimulation du réseau téléphonique (39545.70€ HT) et la modification de l'éclairage public (62797.07€HT) égale à 25% du montant des travaux, dans la limite du plafond.

ACCEPTATION DU DON DE M. & Mme PRAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le don de 2300€ proposé par M. et Mme PRATS, en remerciement des efforts d'aménagements effectués sur la commune et notamment au village de la Gadelière.

ACCEPTATION DU DON DU COMITE DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le don de 600€ proposé par le Comité des Fêtes de Château-Garnier pour participer à l'achat de petits équipements pour la cuisine de la salle des fêtes.